

---

## CÉLÉBRER AUJOURD'HUI DES FUNÉRAILLES CHRÉTIENNES (3)



---

Un premier article évoquait les multiples changements survenus dans nos manières de faire au départ d'un être cher. Un second article rappelait certaines caractéristiques des funérailles chrétiennes, soulignait l'indispensable ministère de compassion et de consolation de l'Église et indiquait que toute la communauté chrétienne était responsable de ce grand ministère. Aujourd'hui je voudrais énoncer certaines orientations pratico-pratiques.

### « DERNIÈRES VOLONTÉS »

En raison des changements rapides et nombreux que nous vivons dans notre société, il serait bon que de son vivant, toute personne puisse préciser « ses dernières volontés » quant à ses funérailles et répondre aux questions que la succession doit se poser à la suite d'un décès. Cela éclaircirait bien des choses ! Que sur une feuille jointe au testament, la personne précise si elle désire ou non des funérailles chrétiennes, des funérailles à l'église avec ou sans eucharistie; que la personne précise si elle désire ou non l'inhumation ou l'incinération. Si elle désire des funérailles chrétiennes, pourquoi n'exprimerait-elle pas des choix de textes bibliques ou de chants liturgiques, propres à traduire sa propre foi. Des exemples dans le pays ont montré des situations difficiles pour des familles : des exécuteurs testamentaires qui n'étaient pas membres de communautés catholiques, n'ont pas toujours su respecter les croyances de certains fidèles défunts.

### ÉQUIPE DE COMPASSION

Il serait heureux, si le temps le permet, que chaque équipe de pastorale paroissiale aborde ensemble, en présence des membres du Conseil paroissial de pastorale ou encore avec l'équipe de liturgie ou l'équipe des funérailles, une réflexion au sujet des funérailles chrétiennes. Que l'on puisse en faire une réflexion au niveau de la zone pastorale afin que des politiques communes soient reconnues et respectées.

### AVIS IMMÉDIAT

Dès que survient un décès, il importe d'en aviser aussitôt le ou les responsables de la paroisse afin de fixer un premier rendez-vous et de répondre le plus adéquatement possible aux souhaits de la famille. La situation actuelle appelle une nouvelle concertation entre l'Église et les maisons funéraires pour faire le lien entre la communauté chrétienne, les personnes endeuillées et les autres instances impliquées (cimetière, organiste et chantres, etc.).

### LÉGISLATIONS

La législation de l'Église au sujet des funérailles n'est pas tellement longue : à peine quelques numéros. En voici quelques-uns. « Les funérailles ecclésiastiques doivent être accordées aux fidèles défunts, selon le droit. Les funérailles ecclésiastiques par lesquelles l'Église procure aux défunts le secours spirituel et honore leurs corps en même temps qu'elle apporte aux vivants le réconfort de l'espérance, doivent être célébrées selon les lois liturgiques. L'Église recommande vivement que soit conservée la pieuse coutume d'ensevelir les corps des défunts; cependant elle n'interdit pas l'incinération, à moins que celle-ci n'ait été choisie pour des raisons contraires à la doctrine chrétienne. Pour tout fidèle défunt, les funérailles doivent généralement être célébrées dans l'église de sa propre paroisse. Il est cependant permis à tout fidèle, comme à ceux à qui il revient de s'occuper des funérailles d'un fidèle défunt, de choisir pour les funérailles une autre église avec le consentement de celui qui en a la charge et en informant le propre curé du défunt. Si la paroisse a son propre cimetière, les fidèles défunts doivent y être ensevelis, à moins qu'un autre cimetière n'ait été légitimement choisi par le défunt lui-même ou par ceux à qui il revient de s'occuper de sa sépulture. » Chaque évêque

diocésain peut préciser certains règlements supplémentaires. Ainsi il peut interdire de célébrer la messe des funérailles aux maisons funéraires. Il est possible et louable d'y faire cependant des célébrations de la Parole.

#### **RECHERCHE À POURSUIVRE**

En adoptant de nouvelles attitudes pastorales, en suggérant de créer des équipes de funérailles, c'est une autre façon d'accompagner, comme Église, une famille ou un groupe humain confronté à la mort. Comment humaniser ce moment, comment être à l'écoute de personnes cherchant à donner sens à ce qu'elles vivent, comment célébrer avec elles à l'occasion de la mort d'un des leurs? La mort d'un baptisé n'est pas un événement privé; elle concerne tous les autres baptisés qui ont été plongés dans la mort du Christ pour ressusciter avec lui.

#### **RENTREZ CHEZ DIEU**

Permettez-moi de reprendre un magnifique poème de Robert Lebel : « Rentrer chez Dieu... Comme on rentre chez soi au bout de chaque jour, au bout de nos voyages, et trouver près de Lui le repos de son cœur. Apprendre auprès de Lui ce que veut dire Aimer... et rallumer ce feu qu'il est venu répandre. Savoir lui dire merci, et demander pardon, et l'embrasser sans crainte à la face du monde! Chercher dans son regard à se perdre sans fin... silence bienheureux des gens simples qui se comprennent. Tristesse et joie de l'âme, angoisse et espérance, passions et inquiétudes... tout, tout passe dans nos yeux. Il sait tout, c'est vrai. Il voit tout, pourtant... Il attend que nos cœurs se posent dans le sien. Rentrer chez Dieu... comme on rentre chez soi. Fatigués, consumés, mais capables d'aimer. Être là. Juste être là. Laisser tomber les bras... et puis se laisser prendre quand il ouvre les siens. Je t'aime, Dieu, je t'aime, plus loin que tout amour, plus fort que toute faute; et je me sais aimé, non pas tout seul, non, mais bien avec tous ceux et celles que tu m'as confiés. Ils sont là à mes côtés, et je te les apporte : qu'ils entrent, eux aussi, auprès de toi, comme on rentre chez soi... »

*+ François Thibodeau ym*

+ François Thibodeau, c.j.m.  
Évêque d'Edmundston

«Quelques mots de notre Évêque» (22 mai 2002)